

RAPPORT D'ENQUÊTE

SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

2020

SYNTHÈSE



Avertissement

Les données traitées dans ce rapport reflètent les opinions émises par les répondants, et non la position de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). De ce fait, elles n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Avertissements aux lecteurs

En juin 2020, l'appellation de la « Direction de l'Éducation et de la Jeunesse » a été modifiée par l'Unité, jeunesse, sport et citoyenneté.

Note aux lecteurs

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Les données traitées dans ce rapport sont issues des questionnaires. De ce fait, les opinions émises par les répondants ne reflètent pas la position de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le vocable « jeune » ou « jeunesse » utilisé dans ce rapport désigne les individus de 15 à 35 ans tels que définis par la Francophonie dans sa Stratégie francophone de la jeunesse 2015-2022.

Les termes « politique jeunesse » et « stratégie jeunesse » ont été préférés à « politique de la jeunesse » ou « stratégie de la jeunesse », qui pouvaient sous-entendre des politiques ou des stratégies réalisées au moment de la jeunesse.

Pour alléger le rapport, le terme « politique(s) jeunesse » a été plus souvent utilisé pour parler des politiques de la jeunesse.

Le mot « jeunesse » reste, dans ce cas, toujours au singulier, puisqu'au pluriel, il s'agit aussi des politiques de la jeunesse.

Pour faciliter la lecture du rapport, les termes « États » et « gouvernements membres » ont été parfois utilisés par les répondants pour désigner les « États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie ».

Lors de l'enquête, l'Organisation internationale de la Francophonie comptait 84 États et gouvernements membres, associés et observateurs. Au 1er janvier 2020, l'OIF regroupait 88 États et gouvernements répartis comme suit : 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs.

Liste des acronymes

AFD : Agence française de développement
AIMEF : Association internationale des maires francophones
ANADEB : Agence nationale d'appui au développement à la base
CJSOI : Commission de la jeunesse et des sports de l'océan Indien
CONFEJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
DJLVA : Direction de la jeunesse, des loisirs et de la vie associative
DPSD : Direction de la planification, de la statistique et de la documentation
GAR : Gestion axée sur les résultats
INJEP : Institut national de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
LOLF : Loi organique relative aux lois des finances
ODD : Objectifs du millénaire pour le développement
OEJAJ : Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
ONG : Organisation non gouvernementale
OIT : Organisation internationale du travail
PAMJ : Programme d'action mondiale pour la jeunesse
PTF : Partenaires techniques et financiers
PNJ : Politique nationale de jeunesse
PPJ : Politique publique Jeunesse
PNJSL : Politique nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs
SAJ : Secrétariat à la jeunesse
SNIEJ : Stratégie nationale d'insertion et d'emploi des jeunes
UNFPA : Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture



Remerciements

L'Unité jeunesse, sport et citoyenneté tient à remercier les membres du comité de pilotage et les experts régionaux pour leurs contributions. Les échanges de très grande qualité ont été déterminants lors de la formulation des propositions pour le suivi :

Réjean HOULE, secrétaire adjoint, secrétariat à la jeunesse au ministère du Conseil exécutif (Gouvernement du Québec) ; **Claire DERONZIER**, déléguée aux affaires francophones et multilatérales (Québec) ; **Bouramah ALI HAROUNA**, secrétaire général de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES) ; **Modibo TRAORÉ**, directeur Politique jeunesse (CONFESJES) ; **Pascale VACHON**, directrice des politiques et de la coordination interministérielle secrétariat à la Jeunesse (Québec) ; **Nirisoa Fanjaniaina RAJOARISOA**, administratrice au ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (Madagascar) ; **Thérèse MBUJIBUNGI**, secrétaire générale, ministère de la Jeunesse, Initiation à la nouvelle citoyenneté (République démocratique du Congo) ; **Fatoumata SYLLA**, directrice adjointe des programmes Jeunesse (CONFESJES) ; **Oumarou YAZI**, directeur général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente (Niger) ; **Auréliana POPA**, directrice du cabinet, secrétaire d'État à la Jeunesse au ministère de la Jeunesse et des Sports (Roumanie) ; **Izbath DJABOUTOUBOUTOU**, secrétaire générale adjointe, ministère du Travail, de la Fonction publique et des Affaires sociales (Bénin).

Soutien pour la réalisation de l'enquête

**Secrétariat
à la jeunesse
Québec**



La réalisation de l'enquête a bénéficié du soutien accordé par le Secrétariat à la Jeunesse, ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec, dans le cadre d'une entente-cadre avec l'Organisation internationale de la Francophonie.



Ce rapport d'enquête a été réalisé grâce à l'étroite collaboration de la Conférence des ministres de la Jeunesse, et des Sports de la Francophonie (CONFESJES) que l'on remercie sincèrement pour leur collaboration.

Hommage

L'ORGANISATION internationale de la Francophonie tient à saluer la mémoire de M. Bouramah Ali Harouna, Secrétaire général de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES), fervent acteur de la Francophonie au service de la jeunesse.

Ancien étudiant de l'Université Senghor à Alexandrie, M. Harouna avait débuté sa carrière au Niger au Ministère de la Jeunesse où ses compétences et son engagement en faveur de la promotion de la jeunesse ont été salués. Devenu Secrétaire général de la CONFEJES en 2013, il n'a cessé de contribuer au développement des politiques en faveur de la jeunesse dans les pays francophones, œuvrant pour que chaque jeune puisse trouver sa place dans nos sociétés. M. Harouna a ardemment promu l'épanouissement des jeunes, encouragé le volontariat ainsi que le développement de la vie associative au sein des Conseils nationaux de la jeunesse.

Ses idées, son engagement, ont été source de progrès pour les politiques publiques en faveur de la jeunesse francophone.



LISTE DES GRAPHIQUES

- P. 17 **Tableau 1** : États et gouvernements membres ayant répondu à l'enquête, par région
- P. 26 **Tableau 2** : Catégorie d'âge définissant la jeunesse selon les États et gouvernements membres et associés
- P. 18 **Graphique 2** : Répartition des États et gouvernements membres et associés enquêtés par région
- P. 24 **Graphique 5** : Âge d'entrée et de sortie de la jeunesse dans les différents États et gouvernements membres et associés
- P. 25 **Graphique 6** : Domaines abordés dans les politiques nationales de jeunesse
- P. 28 **Graphique 7** : Modalités de mise en œuvre des projets dans les États et gouvernements membres et associés (en pourcentage)
- P. 29 **Graphique 8** : Groupes de jeunes mobilisés dans le processus politique par modalité de participation
- P. 31 **Graphique 16** : Les capacités d'inclusion des jeunes dans le processus politique
- P. 32 **Graphique 17** : Besoins en renforcement de capacités par domaine de gestion
- P. 36 **Graphique 19** : Types d'évaluation pratiquée sur la précédente politique (en pourcentage d'États et gouvernements membres et associés)



Administratrice

de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L'IMPORTANCE de la jeunesse n'est ni un cliché ni un effet de mode mais le reflet d'une réalité incontournable, une réalité encore plus prégnante pour la Francophonie. Car l'avenir de la langue française, la vitalité et la diversité des cultures de notre espace, la place des populations francophones tant sur le plan du développement économique que du développement social et durable en passant par l'innovation et l'entreprenariat se jouent avec les jeunes.

Nous devons les associer et les inclure pleinement à tous ces chantiers majeurs de notre siècle. Leur dynamisme, leur créativité et leurs talents sont plus que jamais nécessaires dans la réflexion et l'action que nous menons collectivement au service de nos sociétés.

Les jeunes représentent aujourd'hui près de 60 % de la population de la Francophonie, ce qui en fait un des espaces linguistiques les plus jeunes. La croissance démographique même de l'ensemble des locuteurs en langue française – qui mènera la population francophone à doubler d'ici 2060 – est une opportunité que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est déterminée à saisir. C'est l'opportunité de définir les défis et les solutions dans la perspective de ces jeunes préoccupés par les enjeux de leur génération.

La Secrétaire générale, Madame Louise MUSHIKIWABO, et moi-même, sommes convaincues que la pérennité de notre langue en commun et des valeurs francophones passent par l'appropriation et la fierté de nos jeunes à pouvoir les préserver, les partager, les faire vivre pleinement dans un contexte d'échanges et de diversité. Aujourd'hui, dire que la place de nos jeunes est importante ne suffit plus. Les actions s'imposent. Il nous faut les accompagner et les soutenir dans leurs rêves. Il nous faut aussi se laisser guider par eux, par leur expérience, par leur connaissance, par leur désir citoyen d'une société juste et équitable, par leur volonté de préserver l'environnement, par leur besoin de gagner leur vie et de prospérer.

L'OIF souhaite profondément être partenaire des jeunes et faire en sorte que ses projets répondent davantage à leurs attentes. L'OIF est à l'écoute et par une consultation qu'elle a menée auprès de milliers de jeunes sur 5 continents, nous avons appris à mieux comprendre leurs préoccupations. L'OIF s'intéresse et croit aux jeunes depuis longtemps. Par des programmes comme celui du volontariat international, ou encore l'entreprenariat des jeunes, elle a permis à des milliers d'entre-eux de vivre des expériences uniques et de développer leur talent. Aujourd'hui plus que jamais, elle s'engage envers eux pour aller plus loin. Tous nos projets seront développés avec la visière qui portera un public précis d'une génération ou d'une autre de jeunes. L'OIF, en tant qu'organisation intergouvernementale, travaille en lien étroit avec les États et gouvernements membres et en complémentarité avec leurs politiques publiques consacrées à la jeunesse.

En cette année cinquantenaire de la Francophonie, c'est donc avec enthousiasme que nous présentons le rapport d'enquête qui porte un regard croisé sur les politiques de jeunesse au sein de l'espace francophone réalisé grâce au soutien financier accordé par le Secrétariat à la Jeunesse du ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec et en étroite collaboration avec la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFESJES), et qui a mobilisé pas moins de 29 États et gouvernements que nous remercions encore une fois chaleureusement.

Nous sommes convaincus que les résultats de l'enquête permettront de mieux partager les leçons apprises et les bonnes pratiques en la matière afin d'outiller au mieux les États et gouvernements, notamment les acteurs en charge de la jeunesse. Les résultats sont réjouissants en matière de politiques publiques puisqu'on note l'institutionnalisation de la thématique jeunesse dans la quasi-totalité des États et gouvernements répondants, ce qui témoigne de la priorité politique accordée et des moyens mobilisés pour ce faire. Ces efforts doivent néanmoins se poursuivre puisqu'il existe encore des écarts de capacités, de moyens et d'expertise dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques jeunesse. La mise à disposition de données et de statistiques précises et fiables constituent encore souvent des enjeux majeurs.

À cet égard, la réflexion que nous menons pour que la Francophonie dispose d'un centre de données de qualité mutualisant l'ensemble des travaux des différents observatoires et mécanismes d'analyse existant au sein de l'OIF et plus largement de l'espace francophone prend toute son acuité. Il est évident que ce dispositif devra intégrer largement les aspects liés à la jeunesse.

Avant de vous souhaiter une agréable lecture de ce rapport, je tiens encore à remercier tous les acteurs de l'espace francophone qui ont contribué à la réalisation de cette enquête et en particulier la formidable équipe d'analyse et de rédaction.

Bonne lecture !

Catherine CANO



Secrétaire adjoint

Secrétariat à la jeunesse

L'AUTONOMISATION des jeunes et leur inclusion dans toutes les facettes de la vie en société sont garantes de la vitalité de la Francophonie. S'appuyant sur une jeunesse nombreuse et dynamique, l'espace francophone doit tout mettre en œuvre pour assurer l'épanouissement des jeunes afin de garantir la prospérité durable des populations des États qui le composent ainsi que la vigueur de la langue française, qui en constitue le socle. L'adéquation entre jeunesse et avenir prometteur ne peut toutefois se réaliser que si les jeunes disposent des leviers leur permettant d'atteindre leurs aspirations.

À cet égard, les gouvernements de l'espace francophone assument une responsabilité fondamentale. Ils doivent mobiliser leurs ressources et en disposer de telle façon que tous les jeunes, sans exception, soient équipés pour réussir. Pour s'épanouir, les jeunes femmes et hommes francophones doivent ainsi pouvoir compter sur des autorités politiques qui, tant sur le plan local qu'à l'échelle nationale, prennent les décisions les plus appropriées et ont à cœur l'intérêt fondamental de la jeunesse.

Pour que les gouvernements soient en mesure de prendre les décisions pertinentes, pour qu'ils agissent là où les effets seront les plus efficaces, ils doivent disposer d'informations probantes pour éclairer leurs choix. L'idée derrière l'enquête sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse dans l'espace francophone est en effet d'outiller les instances de la Francophonie dans leurs décisions envers les jeunes.

L'avenir de la jeunesse francophone est trop précieux pour que les nations avangent à tâtons. Afin que les autorités puissent agir avec réussite, une base documentaire qui leur permet de profiter des expériences et des réalisations dans une pluralité des territoires du vaste espace francophone représente un outil déterminant.

Le gouvernement du Québec salue et remercie les États et les gouvernements qui ont répondu de leurs réponses et de leurs réflexions le présent rapport d'enquête. Ces derniers peuvent être assurés que le Québec agira, de concert avec l'Organisation internationale de la Francophonie, pour que ce document et ses conclusions soient mis à la disposition de toutes les institutions interpellées par les enjeux de la jeunesse afin d'en alimenter les réflexions et les décisions au cours des prochaines années.

Le Québec est ainsi fier de sa contribution pour documenter les pratiques en matière de politiques jeunesse. Nous sommes convaincus que le présent rapport d'enquête peut inspirer et encourager l'ensemble des États et des gouvernements afin d'engager, d'améliorer ou de dynamiser leurs politiques jeunesse nationales, dont les retombées seront, à terme, bénéfiques pour toutes et tous.

En terminant, au nom du gouvernement du Québec, je souhaite remercier la secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Louise Mushikiwabo, et l'administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie, M^{me} Catherine Cano, d'avoir su mener à bon port cet exercice exigeant. L'enquête sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse dans l'espace francophone constituait une première. C'est grâce à l'engagement constant des dirigeantes de la Francophonie ainsi que du personnel de l'Organisation que le défi de présenter un rapport d'enquête crédible et pertinent a pu être relevé avec brio.

Je souhaite que vous trouviez, dans les pages qui suivent, des sources d'inspiration qui vous permettront de concourir au plein épanouissement de la jeunesse francophone.

Réjean HOULE

Secrétaire adjoint
Secrétariat à la jeunesse

Gouvernement du Québec

Approche méthodologie

Les jeunes, âgés de moins de 35 ans, représentent 775 millions d'individus, soit 60 % de la population de la Francophonie¹. Pour favoriser l'épanouissement de leurs jeunes citoyens, les États et gouvernements disposent d'un outil transversal essentiel, les politiques publiques jeunesse. Il s'agit de politiques intégrées, multisectorielles, placées sous la coordination d'une structure de gouvernance en charge de la jeunesse, et dont l'objectif est d'améliorer le bien-être des jeunes, tout en favorisant leur participation effective dans la recherche de solutions aux problèmes qui les affectent.

1. Source : Rapport sur la situation des jeunes dans l'espace francophone – 2018, OIF. En ligne : https://jeunesse.francophonie.org/images/OIF_Rapport_jeunesse_2018_web.pdf

Contexte de l'étude

La présente enquête, qui porte sur l'état des lieux des politiques publiques jeunesse (PPJ) dans l'espace francophone, a été conduite dans le cadre du projet de « Développement de l'expertise en matière de politiques publiques jeunesse dans l'espace francophone ». Le rapport d'enquête documente les pratiques de vingt-neuf (29) États et gouvernements sur leurs politiques jeunesse, depuis la structure de gouvernance jusqu'aux bonnes pratiques, en passant par l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Il met aussi en exergue les défis à relever par les États et gouvernements, et les recommandations qui peuvent leur être formulées.

Ce rapport d'enquête est l'un des résultats attendus de l'entente signée en juin 2015 entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Gouvernement du Québec, à la suite du XV^e sommet de la Francophonie de Dakar. Elle découle également du rôle de l'OIF dans l'accompagnement des États et gouvernements membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales inclusives.

Précisions préliminaires sur les termes employés

POLITIQUE ET STRATÉGIE JEUNESSE

Les termes de « politique » et de « stratégie » jeunesse sont souvent interchangeables dans les réponses au sein des questionnaires. La politique jeunesse peut être vue comme plus générale (présentation de principes ou d'axes d'intervention) que la stratégie jeunesse, plus concrète (identification de moyens d'action ou de mesures précises). Les politiques comme les stratégies fixent plusieurs objectifs accompagnés parfois de cibles, ces objectifs s'inscrivant en général dans un certain horizon. Sont joints aux objectifs un certain nombre de moyens retenus pour les atteindre, ces moyens étant définis avec un degré plus ou moins grand de précision. Dans le présent rapport, les termes de politique et de stratégie sont considérés comme synonymes par plusieurs répondants.

Méthodologie

La synthèse du rapport d'enquête présente l'état des lieux de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques jeunesse dans les États et gouvernements de l'OIF.

Le présent rapport résume la quintessence des informations fournies par les États et gouvernements membres et associés ayant participé à l'enquête. Le mode de recueil a été standardisé par région. Afin de recueillir des informations fiables a été mise sur pied une équipe technique constituée de cinq coordonnateurs régionaux. Leur rôle consistait à faciliter le recueil des questionnaires auprès des points focaux désignés au sein de chaque État et gouvernement membre et associé.

Les données recueillies à l'issue de l'enquête ont été intégrées dans une base de données. Les analyses ont été réalisées en utilisant une approche de traitement privilégiant l'utilisation de tableaux croisés dynamiques. Il convient, toutefois, de relever que rares sont les États qui ont répondu à l'ensemble des questions, notamment en raison de leur nombre (109 questions). De ce fait, le nombre d'États et de gouvernements pour lesquels les données sont disponibles a souvent été précisé, en vue de mieux contextualiser les pourcentages et autres proportions affichées dans le rapport.

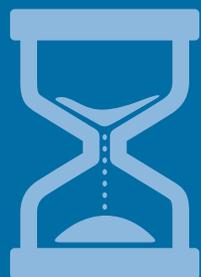
Les différentes analyses produites dans le cadre de ce rapport résultent du traitement statistique des informations collectées.

POLITIQUE ET PLANS D'ACTION JEUNESSE

Les répondants au questionnaire distinguent les politiques des plans d'action. La portée des plans d'action est plus restreinte et plus pratique. Les plans d'action jeunesse s'inscrivent souvent à l'intérieur, comme une composante d'une politique ou d'une stratégie. Ils précisent certaines actions à mettre en œuvre, en définissant précisément les moyens mobilisés et l'échéancier retenu. En effet, le plan d'action permettra de mettre en œuvre la politique ou la stratégie, et d'en assurer un suivi précis. Il peut arriver que le terme de « stratégie » soit appliqué à des documents qui sont en fait des plans d'action. C'est le cas de certaines stratégies d'action jeunesse, qui prennent la forme de plans d'action (qui s'échelonnent sur une durée variant de quatre à cinq ans) découlant de la politique jeunesse.

Déroulement de l'enquête

L'enquête a été réalisée en quatre étapes.



Cheminement¹

2018

Étape 1

Mars
2018

2018

Étape 2

Avril
2018

Juillet
2018

Au cours de chacune de ces étapes, les activités suivantes ont été accomplies :

- mise en place de l'équipe technique constituée des coordonnateurs régionaux ;
- production des outils de collecte des données (questionnaire et guide d'utilisation) ;
- expérimentation des instruments d'enquête auprès de six (6) États membres volontaires : Bulgarie, Cameroun, Égypte, Luxembourg, Maroc et Tchad ;
- finalisation et validation des outils de collecte.

Les données ont été recueillies sur la base d'une étude documentaire et d'un questionnaire adressé aux États et gouvernements, parmi lesquels 29 réponses ont été obtenues². Ces données ont fourni un nombre important d'informations sur le

2. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Fédération Wallonie-Bruxelles, Gabon, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie,

- collecte des données auprès des États et gouvernements, grâce aux questionnaires pré-testés ;
- recueille et analyse synthèse des documents de références (politiques nationales de jeunesse, stratégie de la jeunesse, Plans d'actions sectoriels en faveur de la jeunesse, textes juridiques afférents, etc.).

fonctionnement et le positionnement institutionnels des structures de gouvernance en charge de la jeunesse, et sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques jeunesse. Des aspects spécifiques de leur opérationnalisation, comme les ressources

Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, République Démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Suisse, Togo, Tunisie, Vietnam.

2018-2019

Étape 3

Août
2018

Décembre
2019

- exploitation et analyse des statistiques ; production des tableaux croisés dynamiques pour le traitement des données ;
- validation du rapport d'enquête par le Comité des experts et par le Comité de pilotage ;
- réalisation des ateliers de formation et renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats (novembre et décembre 2019 à Dakar au Sénégal) avec la participation en présentiel d'une centaine de cadres de haut niveau, de Directrices-teurs et représentantes-s de Conseils nationaux de la jeunesse de plusieurs pays.

humaines, les ressources financières, le plaidoyer, la communication et le suivi-évaluation, ont été également appréciés. En outre, des défis majeurs ont été relevés, et des solutions ont été préconisées pour y faire face en s'appuyant sur les technologies numériques à partir d'activités de renforcement des capacités en ligne .

2020

Étape 4

Janvier
2020

Décembre
2020

- réalisation des ateliers de restitution des résultats de l'enquête: Asie-Pacifique ; Europe centrale et orientale ; Europe de l'Ouest ; Océan indien ; Afrique ; Amériques ; Caraïbes ;
- actualisation de la stratégie pour apprendre de meilleures pratiques des organisations nationales et internationales ;
- réalisation du plan d'amélioration continue pour le « développement de l'expertise en matière de politiques de jeunesse dans l'espace francophone ».

1. La liste des ateliers et les réunions du comité d'experts et de pilotage est détaillée à la page 16.

La présente synthèse s'articule autour de sept (7) points : le fonctionnement et le positionnement institutionnels, les politiques publiques jeunesse (PPJ), les ressources humaines, les ressources financières, le plaidoyer, la communication et le suivi-évaluation. La synthèse du rapport s'achève sur la mise en avant des bonnes pratiques issues des expériences nationales de mise en œuvre des politiques publiques jeunesse.

À l'issue des résultats de l'enquête, sept (7) recommandations ont été formulées en vue d'une prise en charge effective des besoins multiformes des jeunes. Certaines ciblent les États et gouvernements de l'OIF ; d'autres s'adressent spécifiquement à l'OIF et à ses partenaires.



🕒 Les principaux temps forts : « renforcement des capacités » et réunions du Comité d'experts et de Pilotage :

- ▲ **Atelier 1** : Formation aux outils de la **Gestion axée sur les résultats (GAR)**, du 11 au 14 novembre 2019. L'atelier a été co-animé par M. Ali Anwer, expert en Gestion axée sur les résultats et M. Eric-Normand Thibeault, Ph.D., chargé de mission à l'unité jeunesse, sport et citoyenneté (Organisation internationale de la Francophonie). L'atelier a porté sur les cycles de programmation, la planification stratégique, tableau de suivi du rendement, les indicateurs de suivi et évaluation. Une trentaine de cadres en poste dans les ministères et représentants de structures en charge de la planification et de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de Politique publique en faveur de la jeunesse (Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale) ont participé à l'atelier.
- ▲ **Atelier 2** : « **Plaidoyer et communication stratégique** » et « Concepts et outils pratiques du Genre », du 2 au 4 décembre 2019. L'atelier a été animé par Mme. Gisele MENYE-LANGUE, experte sur la thématique de l'intégration du Genre et des sexes spécifiques dans la programmation en matière de Politiques Publiques de Jeunesse ».
- ▲ **Atelier 3** : La séance du 5 décembre a été co-animé par Eric-Normand Thibeault, Ph.D., chargé de mission au sien de l'unité jeunesse, sport et citoyenneté à l'Organisation internationale de la Francophonie et Modibo TRAORE, Directeur des Programmes Jeunesse à la CONFJES. L'atelier a été l'occasion de collecter des informations, par pays, pour la finalisation de l'ébauche d'une stratégie pour apprendre des meilleurs pratiques, l'analyse des besoins auprès des participants en préparation à une « formation certifiante ». Une quarantaine de cadres en poste dans les ministères et représentants de structures en charge de la planification et de la mise en œuvre et du suivi/évaluation des politiques jeunesse (Afrique et Haïti, Océan indien ont présenté un état des lieux de leur politique publique : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Seychelles, Togo, Tchad et Tunisie.

La validation du rapport d'enquête par les membres du Comité des experts s'est déroulée le 5 et 6 décembre 2019 à Dakar au Sénégal au siège de l'Institut francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF) suivi de la validation du rapport d'enquête par les membres du Comité de pilotage le 7 décembre 2019 à Dakar au Sénégal.

Tableau 1

États et gouvernements membres ayant répondu à l'enquête, par région

RÉGIONS	ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES ET ASSOCIÉS
Afrique du Nord (1)	Tunisie
Moyen-Orient (1)	Qatar
Afrique centrale (2)	Gabon, République Démocratique du Congo
Afrique de l'Est (1)	Djibouti
Afrique de l'Ouest (9)	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
Europe de l'Ouest (4)	Principauté d'Andorre, France, Suisse, Fédération Wallonie-Bruxelles
Europe centrale et orientale (2)	Arménie, Moldavie
Amérique du Nord (1)	Canada-Québec
Asie/Pacifique (4)	Cambodge, Laos, France-Nouvelle-Calédonie, Vietnam
Océan Indien (4)	Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

Graphique 2

Répartition des États et gouvernements membres et associés enquêtés par région

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone



Recommandations

Les recommandations générales

1

Procéder à la validation de la présente enquête

en raison du risque d'obsolescence des données, et en assurer la dissémination dans un délai de trois mois, auprès des quatre-vingt-huit (88) États et gouvernements membres, associés et observateurs de la Francophonie, et auprès des partenaires techniques et financiers impliqués dans le domaine des politiques jeunesse (Commonwealth, Union européenne, Unesco, Unicef, UNFPA, BIT, etc.) ;

2

Promouvoir la mise en place d'une base de données

dynamique des politiques jeunesse par État et gouvernement membre, associé et observateur, pour fournir un état des lieux actualisé des politiques publiques dans l'espace francophone ;

3

Renforcer les collaborations entre les opérateurs

de la Francophonie et l'OIF, développer les partenariats avec les structures étatiques, intergouvernementales, multilatérales et les Observatoires jeunesse ayant une expertise dans le domaine de la mise en œuvre de politique publique en faveur des jeunes, par exemple : le Secrétariat à la Jeunesse, ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec (SAJ), l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (INJEP), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFJES), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), les agences du système des Nations unies tels que le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi qu'avec le Commonwealth.

Les Recommandations spécifiques

4

Mener un plaidoyer auprès des États et gouvernements, afin qu'ils veillent à l'**harmonisation des tranches d'âge d'entrée et de sortie de la jeunesse**, facteur nécessaire à une approche mieux coordonnée des politiques publiques dans l'espace francophone ;

6

Mettre en place un **programme graduel de formations certifiantes** des acteurs nationaux dans tous les domaines des politiques publiques jeunesse, au regard des besoins importants de renforcement des capacités mis en exergue par l'enquête (planification stratégique, développement et gestion de partenariats, coordination et collaboration avec les autres départements ministériels, réalisation de plaidoyers auprès des élus, du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, suivi et/ou évaluation, etc.) ;

5

Faire un plaidoyer auprès des structures nationales et internationales chargées de la collecte de données statistiques, en vue de **mieux séquencer les tranches d'âge situées entre 15 et 35 ans**, et, ainsi, disposer de données de qualité sur la jeunesse ;

7

Assurer le partage des bonnes pratiques auprès des États et gouvernements membres, associés et observateurs, en vue de la réplification de ces pratiques.

Les principaux résultats de l'enquête

Chapitre 1

Fonctionnement et positionnement institutionnels

L'existence de structures de gouvernance en charge des activités de la jeunesse dans la quasi-totalité des États et gouvernements membres et associés traduit une institutionnalisation de la thématique de la jeunesse.

- Dans 85 % des cas, ces structures sont des ministères au niveau national ou fédéral. Ces structures, dans leur grande majorité, fonctionnent soit en collaboration³ (16 sur 29) avec d'autres ministères et organismes d'exécution, notamment l'éducation, la santé et l'emploi, soit parallèlement⁴ à d'autres programmes mis en œuvre par les ministères et organismes d'exécution (12 sur 29).

Par ailleurs, la Principauté d'Andorre, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la France combinent plusieurs dispositifs de prise en charge des questions de la jeunesse, qui incluent, outre un ministère, d'autres structures spécifiques telles qu'un cabinet, un observatoire, une agence, etc. En France-Nouvelle-Calédonie, ces activités de jeunesse relèvent du gouvernement collégial. La Suisse, quant à elle, dispose d'un système hybride, avec une répartition des responsabilités entre une structure fédérale qui définit le programme-cadre, et des cantons et communes qui assurent leur mise en œuvre, tout en élaborant leurs textes normatifs sur les questions de la jeunesse.

- Dans 8 cas sur 10, **la structure gouvernementale responsable de la jeunesse gère également d'autres portefeuilles**

de politiques publiques (sports, culture, formation professionnelle, éducation civique, etc.).

- S'agissant du déploiement géographique des politiques publiques jeunesse, il ressort que, dans plus de 90 % des cas, le ministère chargé des questions de jeunesse décentralise ses fonctions, ses pouvoirs, ses responsabilités et ses ressources pour la mise en œuvre des politiques nationales vers ses entités locales. Pour ce faire, les structures de gouvernance interviennent à travers leurs propres organes et/ou par l'intermédiaire de relais tels que les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les associations de jeunesse, etc.

- Toutefois, on note que les **changements fréquents des responsables des départements ministériels** peuvent affecter la stabilité et la pérennité des programmes et projets mis en œuvre. Entre 2012 et 2017, par exemple, la majorité des États et gouvernements pour lesquels l'information est disponible (18 sur 28) comptabilisaient plus de deux changements du responsable à la tête de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse. Ces changements ont une incidence sur la dynamique impulsée par la structure de gouvernance et rendent difficile l'appropriation efficace de la vision des politiques publiques jeunesse par les équipes de travail.

3. Principauté d'Andorre, Arménie, Burkina Faso, France, Moldavie, France-Nouvelle-Calédonie, République Démocratique du Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, Laos, Madagascar, Maurice, Qatar, Canada-Québec, Seychelles, Tunisie
4. Bénin, Gabon, Niger, Sénégal, Fédération Wallonie-Bruxelles, Comores, Djibouti, Guinée, Mali, Mauritanie, Togo, Vietnam.

Chapitre 2

Les cadres stratégiques, qu'il s'agisse de politiques ou de stratégies jeunesse, existent dans la majorité des États et gouvernements ayant participé à l'enquête.

Ces cadres comprennent une définition des jeunes, construite sur les âges d'entrée et de sortie de la jeunesse. Ils intègrent les principaux domaines d'intérêt qui concernent les jeunes.

• La définition de l'âge de la jeunesse reste disparate.

Dans une majorité d'États et gouvernements membres et associés, l'âge de début de la catégorie « jeune » est de 15 ans (18 sur 28) et l'âge de fin de la catégorie jeune est de 35 ans. On relève que douze (12) États et gouvernements ayant participé à l'enquête (2 sur 5) partagent en commun la même définition de la catégorie

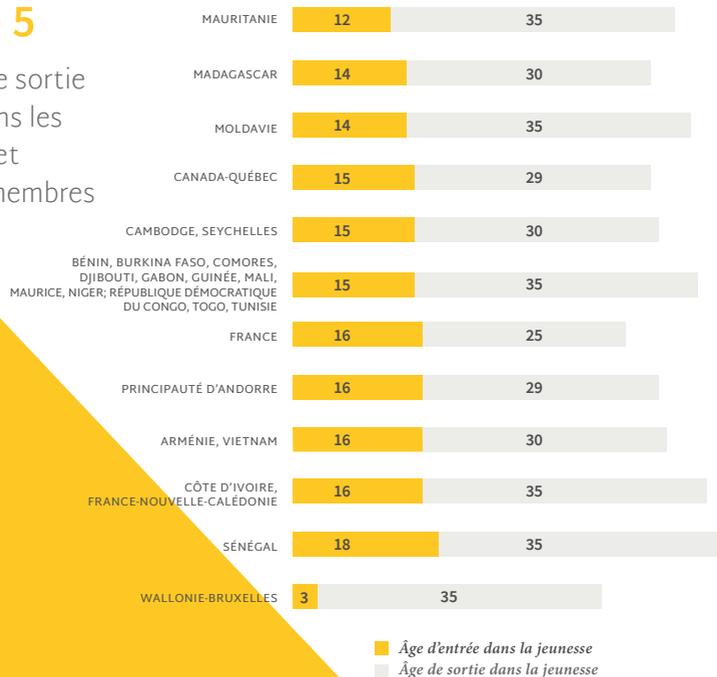
d'âge de la jeunesse : 15 et 35 ans⁵. La Fédération Wallonie-Bruxelles définit l'âge de la jeunesse comme la catégorie d'âge allant de 3 à 35 ans, tandis qu'en France, la catégorie d'âge de la jeunesse est de 16 à 25 ans. Dans certains cas, la définition de la catégorie d'âge et/ou de limite d'âge est jugée peu utile, comme au Qatar et au Laos.

Ces disparités dans la définition de l'âge de la jeunesse rendent parfois malaisée une bonne perception des problématiques propres aux jeunes de l'espace francophone.

5. Dix états africains respectent l'âge défini par la Charte africaine de la jeunesse, qui est de 15 à 35 ans.

Graphique 5

Âge d'entrée et de sortie de la jeunesse dans les différents États et gouvernements membres et associés⁶



6. Deux (2) États membres et associés ne figurent pas dans le graphique en raison de leurs définitions particulières de la jeunesse : le Qatar et le Laos.

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

• Le document de politique nationale jeunesse (PNJ)

La quasi-totalité des États et gouvernements membres et associés de l'OIF qui ont répondu à l'enquête (25 sur 29) dispose d'une politique nationale jeunesse (PNJ) ou d'un cadre d'action spécifique portant sur le développement de la jeunesse. Au moment de l'enquête, seuls trois (3) États membres et un (1) État associé n'en disposent pas⁷.

7. Ce sont la France-Nouvelle-Calédonie, la France, le Laos et le Qatar. En France-Nouvelle-Calédonie, le plan jeunesse était en cours d'élaboration au moment de l'enquête. En France, le document de politique nationale était en cours de révision. Enfin, au Laos et au Qatar, la politique nationale jeunesse était en gestation.

Graphique 6

Domaines abordés dans les politiques nationales de jeunesse

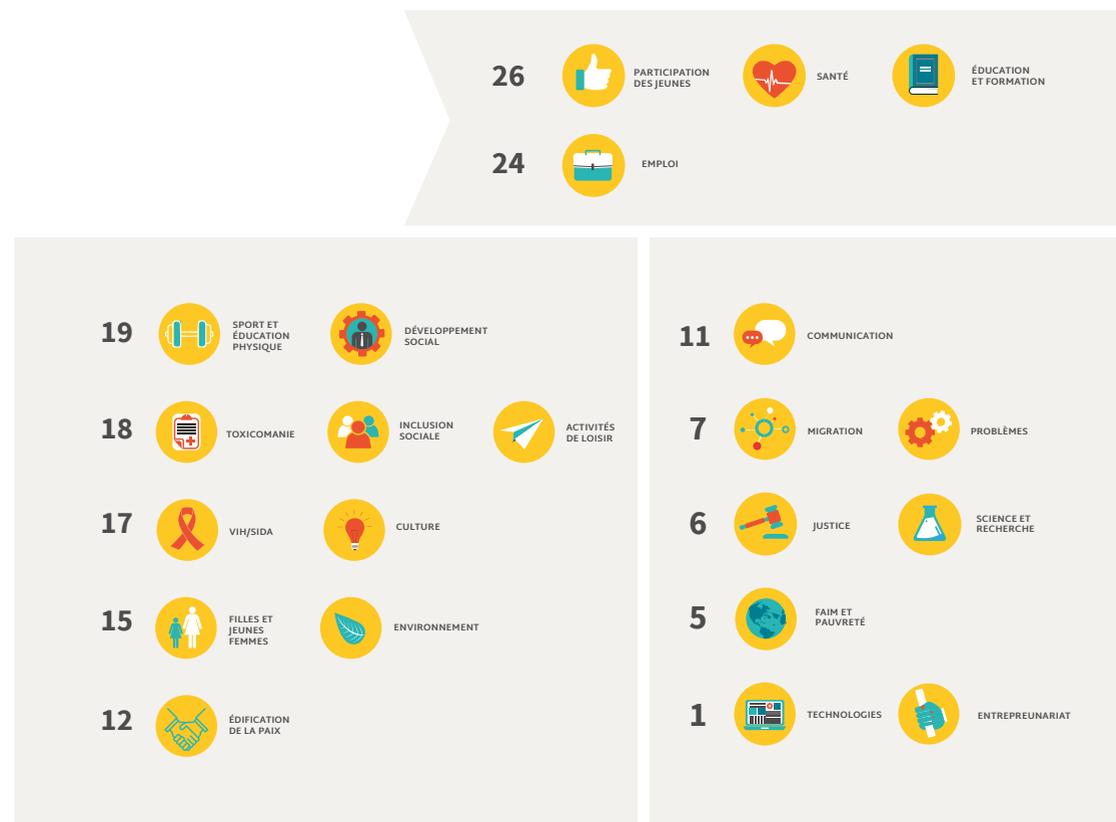


Tableau 2

Catégorie d'âge définissant la jeunesse selon les États et gouvernements membres et associés

CATÉGORIE D'ÂGE	ÉTATS ET GOUVERNEMENTS
Pas de définition exacte dans les documents	Qatar
12-35	Mauritanie
14-30	Madagascar
14-35	Moldavie
15 à « pas de limite »	Laos
15-29	Canada-Québec
15-30	Cambodge, Seychelles
15-35	Bénin, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Gabon, Guinée, Mali, Maurice, Niger, République Démocratique du Congo, Togo, Tunisie
16-25	France
16-29	Principauté d'Andorre
16-30	Arménie, Vietnam
16-35	Côte d'Ivoire, France-Nouvelle-Calédonie
18-35	Sénégal
3-35	Fédération Wallonie-Bruxelles

La jeunesse est identifiée comme le passage de l'enfance à l'âge adulte. Selon les données fournies, ce passage se vit généralement entre 15 et 29 ans. La jeunesse marque une période de

la vie où diverses transitions peuvent survenir, telles que le choix de carrière, la fin des études, l'entrée sur le marché du travail, la fondation d'une famille et la première participation citoyenne.

- **Des politiques jeunesse développées de manière inclusive en prenant en compte les principaux enjeux de la jeunesse**

L'élaboration des PNJ résulte d'un processus inclusif impliquant les jeunes, avec des consultations menées auprès des organisations de jeunesse et autres associations de la société civile. La participation des jeunes⁸ est d'ailleurs l'un des thèmes présents dans la PNJ de la quasi-totalité des États et gouvernements ayant répondu à l'enquête, en plus de l'éducation, de la formation et de la santé.

- **Une importante collaboration intra et intersectorielle s'opère entre la structure de gouvernance des questions de jeunesse et les autres organismes et ministères.**

Dans la majorité des États et gouvernements (9 sur 10), la mise en place d'une politique jeunesse a été faite de manière concertée entre l'institution responsable de la jeunesse et les autres ministères et partenaires. De même, dans la quasi-totalité des États et gouvernements, vu la transversalité des questions de jeunesse, elles sont également prises en compte dans les autres politiques sectorielles du gouvernement et nécessitent une forte concertation. Ce dialogue intersectoriel revêt plusieurs formes : réunions de

comités, groupes de travail, ateliers, cadres propres au Conseil national de la jeunesse, consultations, y compris en ligne, etc. Il s'opère aussi à partir d'initiatives, comme la création de la « carte jeune »⁹ en Tunisie.

Les programmes et projets développés, souvent soutenus par les partenaires techniques et financiers, sont principalement pilotés par des mécanismes fonctionnels de coordination et de suivi. Ce sont, entre autres, les comités interministériels, auxquels participent les principaux acteurs institutionnels nationaux de la jeunesse (les ministères, les organisations de la société civile, etc.).

Toutefois, la coordination des différents acteurs peut s'avérer parfois complexe, comme le révèlent les résultats de l'enquête (temporalités différentes, doublons programmatiques, valorisation des identités, etc.).

⁹ Carte qui permet aux jeunes de bénéficier des privilèges dans plusieurs domaines, notamment les transports, la technologie de la communication ou encore la santé.

⁸ Consultation et implication des jeunes dans les processus de développement et de mise en œuvre des politiques publiques jeunesse.

Combinaison de plusieurs acteurs

- **64%**

Directement par les agents de la structure

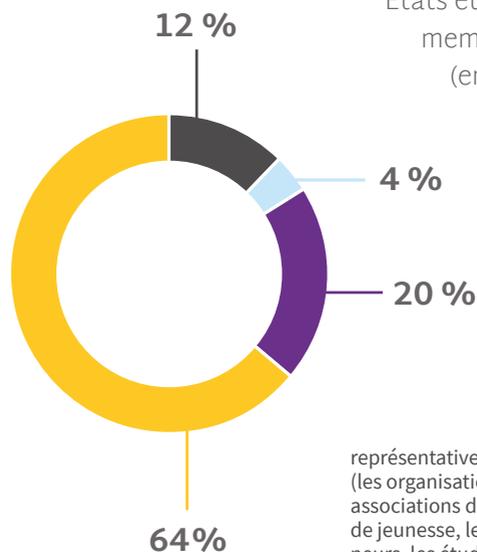
- **20%**

Par les organismes de la société civile

- **12%**

Indirectement par les collectivités territoriales

- **4%**



• Une mise en œuvre concertée des politiques publiques jeunesse

Pour l'exécution des projets ou programmes, quatre modalités de mise en œuvre ont été identifiées : l'exécution directe par les agents de la structure de gouvernance, la réalisation des activités par les organisations de la société civile, le recours aux collectivités territoriales et la combinaison de plusieurs acteurs. La combinaison de plusieurs acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des projets est privilégiée par une

majorité d'États et gouvernements (16 sur 25).

• Des jeunes fortement impliqués dans l'action publique en faveur de la jeunesse

Dans plus de 90 % des États et gouvernements membres et associés, des jeunes et/ou organisations de jeunesse sont impliqués dans l'élaboration des cadres stratégiques de jeunesse à travers des consultations, générales et spécifiques, ainsi que des partenariats avec les organisations

Graphique 7

Modalités de mise en œuvre des projets dans les États et gouvernements membres et associés (en pourcentage)¹⁰

représentatives de la jeunesse (les organisations étudiantes, les associations de jeunesse, les ONG de jeunesse, les jeunes entrepreneurs, les étudiants...). Ces jeunes sont choisis par les structures de gouvernance ou les organisations de jeunes.

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

10. Sur une population totale de vingt-cinq (25) États et gouvernements membres et associés.

Graphique 8

Groupes de jeunes mobilisés dans le processus politique par modalité de participation

Groupe de jeunes	Niveaux d'engagement (sur une échelle de 22)			
	17	12	12	12
Organisations étudiantes	17	12	12	12
Étudiants ou jeunes (individus)	14	13	11	10
Associations de jeunesse	17	15	15	13
Jeunes entrepreneurs	14	14	10	12
Jeunes travailleurs et syndicalistes	12	10	8	8
Branches jeunes des partis politiques	11	9	7	7
ONG de jeunesse	16	15	11	13
Jeunes issus des populations indigènes	6	5	5	5
Jeunes femmes	15	11	11	12
Jeunes urbains	13	9	9	9
Jeunes ruraux	12	8	8	8
Jeunes déscolarisés	9	8	9	6
Jeunes issus de groupes LGBT	7	5	7	5
Jeunes affectés par des conflits ou catastrophes naturelles	3	2	3	2
Jeunes migrants ou réfugiés	5	3	4	4
Organisations religieuses de jeunesse	8	5	5	5
Jeunes issus de quartiers pauvres	8	7	7	6
Jeunes affectés par ou impliqués dans la violence des gangs	3	2	2	2
Jeunes handicapés	13	8	8	9

Nombre d'États et gouvernements 22

Chapitre 3

Ressources humaines

- **Un personnel dont l'expérience et les compétences sont jugées significatives sur les questions de jeunesse¹¹.**

Globalement, **les capacités en matière d'inclusion des jeunes sont développées**. En effet, les États et gouvernements enquêtés disposent des compétences significatives permettant de mettre en place des mécanismes formels de participation des jeunes (24 sur 29). D'ailleurs, la formation des acteurs est un souci partagé par la moitié des répondants (14 sur 27).

Toutefois, dans la moitié des États et gouvernements (14 sur 28)¹², le personnel ne dispose ni des outils ni des ressources suffisantes (directives, bases de données, réseaux, équipements, etc.) pour atteindre les objectifs définis pour la jeunesse dans les cadres stratégiques nationaux et internationaux¹³.

D'autres compétences font partiellement défaut. Parmi celles-ci, on note prioritairement les capacités techniques (élaboration de politiques jeunesse), les capacités de coordination et de *leadership* (ressources humaines), les capacités d'influence (développement et gestion des partenariats, plaidoyer, mobilisation des ressources, développement d'outils de communication), ainsi que les compétences en gestion de projets (planification stratégique, gestion axée sur les résultats, suivi-évaluation).

11. Dans un seul (1) État membre, la République Démocratique du Congo, le répondant estime que son expérience est à renforcer. Enfin, au Laos, la bonne compréhension des enjeux liés à la jeunesse dépend du poste et de la fonction qu'on occupe dans la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse.
12. Principauté d'Andorre, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Fédération Wallonie-Bruxelles, Gabon, Guinée, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.
13. Programme d'action mondial pour la jeunesse, stratégie jeunesse de la Francophonie, stratégie jeunesse de l'ONU, Charte africaine pour la jeunesse.

- **Des capacités, en matière de développement de programmes, à renforcer :**

- **La planification stratégique** : les capacités de la structure de gouvernance en charge des questions jeunesse sont pleinement développées dans huit (8) États et gouvernements sur vingt-sept (27), et partiellement développées dans les dix-neuf (19) autres États et gouvernements ayant participé à l'enquête¹⁴.

- **L'identification des problématiques sociales, économiques et éducationnelles** auxquelles font face les jeunes à l'échelle de l'État ou du Gouvernement est jugée pleinement développée dans 45 % des États et gouvernements (11 sur 25), et partiellement développée dans les 55 % autres¹⁵.

- **Des capacités en matière de collaboration et de coordination inter et intrasectorielle à renforcer :**

- Six (6) États et gouvernements membres sur vingt-six (26) ont déclaré que ces capacités étaient pleinement développées.

- Trois (3) répondants sur quatre affirment que les capacités en matière de coordination sont partiellement développées (20 occurrences¹⁶).

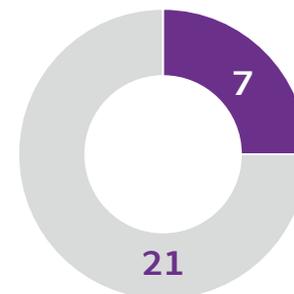
- Les capacités en matière de **développement de partenariats en vue de mobiliser les ressources** nécessaires

14. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, Guinée, Laos, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.
15. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Gabon, Guinée, Laos, Maurice, Moldavie, Niger, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie, Togo.
16. Arménie, Bénin, Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.
17. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Moldavie, Niger, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.
18. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Cambodge, Comores, Guinée, Laos, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie, Togo.



Graphique 16

Les capacités d'inclusion des jeunes dans le processus politique



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

■ Pleinement développées
■ Partiellement développées

1

État et gouvernement membre sur 4.

Réalisation de consultations publiques auprès des jeunes à l'échelle du pays et intégration de leurs préoccupations dans les politiques et programmes

à l'atteinte des objectifs de la politique nationale jeunesse sont pleinement développées dans neuf (9) cas sur vingt-six (26), et partiellement développées dans dix-sept (17) États et gouvernements membres et associés¹⁷.

- **Des capacités de mise en œuvre des programmes sont à renforcer par rapport :**
- **au développement d'approches spécifiques** à déployer sur le terrain : elles sont pleinement développées dans neuf (9) États et gouvernements sur vingt-sept (27), et partiellement développées dans les dix-huit (18) autres¹⁸ ;

17. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Moldavie, Niger, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.
18. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Cambodge, Comores, Guinée, Laos, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie, Togo.

- à l'intégration de la dimension genre et des questions sexo-spécifiques : elles sont qualifiées de « pleinement développées » dans cinq (5) États et gouvernements, et partiellement développées dans dix-sept (17) autres¹⁹ ; en revanche, ces dimensions sont inexistantes dans trois (3) États membres²⁰.

• **Les capacités de plaider et de communication sont à renforcer, notamment pour :**

- **la mobilisation et l'utilisation des données statistiques** sur la jeunesse, et dans le plaidoyer et les programmes en faveur de la jeunesse ; elles sont estimées pleinement développées dans un (1) État et gouvernement membre et associé sur quatre (6 occurrences), partiellement développées dans dix-sept (17) États et gouvernements membres et associés²¹, et absentes dans les deux autres (2) États membres²² ;

- **la production d'outils méthodologiques et de plaidoyer** : d'après les répondants, les capacités sont pleinement développées dans un

(1) État et gouvernement membre sur quatre (6 occurrences sur 25 réponses), ces capacités sont partiellement développées dans un peu plus de la moitié des États et gouvernements (14 occurrences²³) et absentes dans près d'un quart des cas (6 occurrences²⁴)

• **Les capacités en suivi-évaluation sont à renforcer en matière de :**

- **suivi et/ou évaluation** des politiques jeunesse : les capacités sont jugées pleinement développées dans près d'un (1) État et gouvernement membre sur cinq (5 sur 26), partiellement développées dans plus de 60 % (16 occurrences²⁵), et inexistantes dans un (1) État et gouvernement membre sur cinq (5)²⁶ ;

- **gestion axée sur les résultats** : les capacités sont pleinement développées dans un peu plus de 15 % des États et gouvernements (4 sur 24), partiellement développées dans plus de la moitié des États et gouvernements (65 %, soit 17 répondants)²⁷, et absentes dans trois (3) États et gouvernements, représentant 12 % des répondants²⁸.

Par ailleurs, les États et gouvernements ont identifié des besoins en renforcement des capacités dans plusieurs domaines de gestion des politiques publiques jeunesse.

Ces domaines de gestion dans lesquels les capacités du personnel ont besoin d'être renforcées sont (par ordre d'importance) : la mobilisation et le plaidoyer, l'évaluation, le développement et la gestion de partenariats, ainsi que la planification stratégique. Selon une majorité de répondants, les partenaires au développement pourraient contribuer à leurs besoins de formation dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, principalement à travers un appui financier et technique²⁹ selon plusieurs

29. Principauté d'Andorre, Bénin, Burkina Faso, Maurice, Mauritanie, Gabon, Moldavie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Djibouti, Guinée, Cambodge, Côte d'Ivoire, Canada-Québec, Togo et Vietnam.

modalités : bourses d'études, formations, stages internationaux, missions d'échanges, de partage d'expérience et d'expertise entre les États et gouvernements membres et associés, mise en réseau des professionnels, conclusion de protocoles d'accord ou de conventions de collaboration axées sur le partage d'expérience et de bonnes pratiques, collaborations dans l'évaluation de certaines mesures, développement de partenariats dans l'exécution des programmes et des stratégies.

En plus du renforcement des capacités des structures de gouvernance, les États et gouvernements sont confrontés à d'autres défis, notamment l'insuffisance des ressources financières permettant de réaliser les programmes et projets portant sur les politiques publiques jeunesse.

19. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Laos, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, Seychelles, Tunisie, Togo.
20. Côte d'Ivoire, Guinée, République Démocratique du Congo.
21. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Gabon, Guinée, Laos, Maurice, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Sénégal, Seychelles, Togo.
22. Mauritanie, République Démocratique du Congo

23. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Seychelles, Tunisie.
24. Guinée, Laos, Maurice, Qatar, République Démocratique du Congo, Togo.
25. Principauté d'Andorre, Arménie, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie.
26. Djibouti, Gabon, Guinée, Niger, République Démocratique du Congo.
27. Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie.
28. Principauté d'Andorre, Guinée, République Démocratique du Congo.

Graphique 17

Besoins en renforcement de capacités par domaine de gestion



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

Chapitre 4

Ressources financières

• **Des allocations budgétaires nationales dédiées au développement des questions de jeunesse jugées insuffisantes**

Dans vingt-quatre (24) États et gouvernements sur vingt-sept (27), une dotation budgétaire est affectée au développement des politiques publiques jeunesse. Ces budgets sont gérés par le service financier de la structure de gouvernance qui peut, en cas de nécessité, assurer la distribution/réallocation des ressources aux autres organismes ou ministères, en fonction du cadre défini par la politique ou la stratégie jeunesse.

Toutefois, vingt-deux (22) répondants sur vingt-cinq (25) indiquent que le budget détenu par l'institution en charge des questions de jeunesse est insuffisant pour atteindre les objectifs fixés dans la politique ou la stratégie jeunesse du ministère ou du gouvernement.

Chapitre 5

Plaidoyer, communication et sensibilisation

• **Des stratégies de communication peu formalisées, mais des actions de communication pour les jeunes et avec les jeunes**

L'enquête montre que seul un (1) État et gouvernement membre sur quatre (4) possède une stratégie de communication formalisée qui vise des groupes cibles distincts, avec des messages et des actions clairement définis. Cependant, les structures de gouvernance en charge des questions de jeunesse communiquent sur l'action publique menée en faveur de la jeunesse grâce, notamment, à des partenariats avec des médias classiques (télévision, radio et presse écrite) ou à travers la communication digitale. Dans ces programmes spécifiques tels que ceux diffusés à la radio, ce sont souvent des jeunes qui les animent à l'intention d'autres jeunes.

Dans près de la moitié des cas (13 sur 27), aucune allocation budgétaire spécifique n'est affectée aux activités de plaidoyer, communication et/ou sensibilisation.

Chapitre 6

Suivi-évaluation et responsabilités de la politique

Peu d'États et de gouvernements du sud disposent d'analyses actualisées issues d'enquêtes sur la jeunesse. Ceci constitue un obstacle majeur pour le suivi et l'évaluation des programmes et projets auprès des jeunes.

• Une faible disponibilité des données statistiques différenciées par sexe spécifiques à la jeunesse

En l'absence de données spécifiques à la jeunesse (sauf dans des cas rares, comme la Principauté d'Andorre ou le Canada-Québec), la plupart des États et gouvernements (24 répondants sur 29) recourent à des études statistiques plus englobantes. Bien que ces données fournissent un aperçu d'un ou de plusieurs aspects de la démographie et des conditions de vie de la jeunesse, leur exploitation demeure limitée, car elles ne correspondent pas nécessairement à la définition de l'âge de la jeunesse retenue officiellement ou du fait de l'absence de données différenciées (statistiques décomposées) par sexe.

Il est impossible de surveiller les progrès du développement sans données fiables comme les « indicateurs différenciés selon le genre ».

Contrairement aux statistiques, qui reflètent le statu quo, les indicateurs font référence aux changements et aux objectifs ; par conséquent, ils portent plutôt sur les processus et servent à mesurer l'atteinte des objectifs d'un projet, d'un programme ou d'une politique. Les indicateurs différenciés selon le sexe indiquent si l'inégalité entre les genres, par exemple dans le secteur de l'éducation, a augmenté ou diminué au fil du temps. L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), par exemple, est contrôlée au moyen d'indicateurs clairement définis. Plusieurs indices évaluant les dimensions sociales, politiques et économiques des différences de genre et les intégrant dans une valeur commune ont été définis ces dernières années afin de mesurer les différents aspects de l'inégalité. Le Forum économique mondial, par exemple, combine les données quantitatives et qualitatives de cinq domaines clés en vue de mesurer la disparité entre les genres à l'échelle mondiale (connu en anglais par *global gender gap*). De plus, l'index africain de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (*African Gender and Development Index*)³⁰ a été conçu par la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies afin de favoriser le suivi des efforts nationaux et des progrès effectués pour réduire les inégalités et les désavantages spécifiques au sexe en Afrique.

En règle générale, les données utilisées sont celles qui sont produites par les organismes nationaux de collecte des données (statistiques et enquêtes nationales, données du recensement et/ou des enquêtes démographiques et de santé).

En résumé, l'un des défis majeurs que cette enquête met en exergue, c'est l'absence de données différenciées et ventilées par sexe et par tranche d'âge.

30. La référence est disponible à partir de ce site en ligne : https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/agdi_technical-note_en.pdf

• Des structures de suivi internes présentes, mais insuffisamment outillées

Dans quatorze (14) cas sur vingt-six (26), la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse a développé ses propres mécanismes de suivi permettant de mesurer, de façon continue, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses politiques et stratégies. Lorsque ces mécanismes sont inexistant, d'autres organismes prennent en charge les activités de suivi de la politique nationale de jeunesse³¹.

Dans un peu plus de 40 % des États et gouvernements (12 sur 28)³², l'institution de gouvernance en charge de la jeunesse a développé un cadre de suivi constitué d'indicateurs de performance, de résultats et d'impact.

Par ailleurs, plusieurs États et gouvernements mentionnent l'absence de mécanismes et d'outils de suivi adéquats (cadres d'indicateurs, tableaux de bord). De plus, la production de rapports périodiques reste une pratique à promouvoir.

• Une pratique de l'évaluation des politiques publiques jeunesse non systématique

L'enquête a révélé que 46 % des États et gouvernements n'ont pas pratiqué d'évaluation de leur précédente politique nationale jeunesse. Ceci révèle que la pratique de l'évaluation reste peu systématisée et, surtout, que les leçons tirées des évaluations précédentes sont peu exploitées.

• Les auteurs de l'évaluation

Sur les douze (12) États et gouvernements membres et associés ayant pratiqué l'évaluation de

31. Ainsi, dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est l'observatoire Enfance, Jeunesse, Aide à la jeunesse qui en est responsable. Aux Comores, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques sont assurés par le Commissariat général au plan.

32. Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, Fédération Wallonie-Bruxelles, Laos, Mali, Mauritanie, Moldavie, Sénégal, Tunisie, Vietnam.

En quelques chiffres...



40 %

DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS POSSÈDENT UN CADRE DE SUIVI.

46 %

DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS N'ONT PAS PRATIQUÉ D'ÉVALUATION DE LEUR PRÉCÉDENTE POLITIQUE NATIONALE JEUNESSE.

la précédente politique, quatre (4)³³ ont eu recours à l'évaluation interne, et quatre (4) à l'évaluation pratiquée par des organismes, des prestataires ou des partenaires externes. Enfin, les quatre (4)³⁴ autres ont privilégié l'évaluation conjointe menée par un consortium d'acteurs (internes et externes), qui mettent en commun leurs ressources et leurs expertises.

Notons que l'un des avantages que présente l'évaluation externe est le fait de garder de la distance par rapport à l'exécution d'un programme ou d'un projet, et d'être objectif dans l'appréciation des résultats atteints.

L'évaluation conjointe³⁵, privilégiée par certains États membres, facilite l'interaction entre les évaluateurs externes et les acteurs de mise en œuvre, et contribue au renforcement des capacités de ces derniers.

Graphique 19

Types d'évaluation pratiquée sur la précédente politique (en pourcentage d'États et gouvernements membres et associés)



Évaluation(s)

- 18** | **Évaluation interne** (par la structure)
- Évaluation externe** (organisme, cabinet indépendant ou privé)
- Évaluation conjointe** (par la structure et par un organisme indépendant, privé ou par une autre entité du gouvernement)
- 46** | **Aucune évaluation**

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

33. Bénin, Moldavie, Qatar, Seychelles.

34. France, Laos, Tunisie, Vietnam.

35. Évaluation menée par les services internes de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse et par un prestataire externe.

• Les différentes temporalités des évaluations

La pratique des évaluations à mi-parcours reste à promouvoir, mais des évaluations thématiques et partielles sont parfois réalisées.

Dans 65 % d'États et gouvernements (17 sur 26), la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse a prévu une évaluation à mi-parcours de l'atteinte des objectifs de la politique ou de la stratégie jeunesse actuelle.

Dans dix (10) États et gouvernements membres et associés, l'institution de gouvernance en charge des questions de jeunesse a déjà entrepris une évaluation partielle ou thématique qui concerne certaines interventions découlant de la politique ou de la stratégie jeunesse actuelle.

Il faut noter que, dans seize (16) États et gouvernements membres et associés, aucune évaluation des mesures ou des programmes découlant de la politique ou de la stratégie jeunesse actuelle n'a été réalisée.

• Le souci du respect du principe de redevabilité

Dans la majorité des États et gouvernements (23 occurrences),

les comptes rendus d'activités se matérialisent par la transmission de rapports périodiques par la structure de gouvernance à une ou plusieurs parties prenantes sur les programmes, projets et plans d'activités réalisés.

Au terme de l'enquête, et à partir des expériences nationales, de bonnes pratiques ont été identifiées.

Chapitre 7

Quelques bonnes pratiques des États et gouvernements membres et associés

Fonctionnement et positionnement

- La décentralisation ou la déconcentration (selon les contextes) permettent de prendre en compte tous les jeunes, ruraux et urbains, grâce au transfert de compétences vers des relais de proximité que sont les structures gouvernementales, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, et les associations de jeunesse implantées dans les régions et les territoires.

Politique nationale jeunesse

- L'inclusion des jeunes et des groupes de jeunes dans les processus politiques, à travers des consultations ou d'autres formes de participation, facilite la prise en compte de leur voix, qui est un principe fondamental pour le développement de la jeunesse.

- L'implication des organisations de la société civile et des organisations de jeunesse dans la mise en œuvre des politiques jeunesse contribue à une appropriation des processus politiques par les jeunes, ce qui renforce leur rôle dans la veille citoyenne.

- Le recours aux médias accessibles aux jeunes, quelquefois dans le cadre d'ententes (radio, télévision et presse écrite), ainsi que l'animation de réseaux sociaux et de sites Internet dédiés aux jeunes sont des moyens efficaces pour assurer la visibilité des programmes et leur crédibilité.

Ressources humaines

- Le recrutement des jeunes au sein de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse est un autre moyen idoine pour faire participer les jeunes aux processus de jeunesse.

- Le renforcement des capacités du personnel dans les différents domaines de gestion (planification, collecte des données, plaidoyer, communication, suivi-évaluation, etc.) relève d'un souci d'amélioration de leurs performances, en vue de développer des programmes et projets pertinents et efficaces, qui induisent des effets positifs sur les bénéficiaires.



Plaidoyer, communication

- Les enquêtes spécifiques sur les jeunes, qui intègrent des variables sensibles au genre et sont en accord avec la définition officielle de la jeunesse retenue dans l'État ou le gouvernement membre et associé, permettent de disposer des données statistiques fiables sur la problématique jeunesse, et de rendre crédibles le plaidoyer et les activités de communication basés sur des données probantes.

Suivi-évaluation

- Le développement d'outils de suivi-évaluation (cadres d'indicateurs, tableaux de bord, etc.) améliore la gestion des programmes et des projets au sein des structures, en permettant de mieux apprécier les produits et résultats issus des interventions, les avancées et les difficultés, en vue d'y apporter les correctifs nécessaires.

- La réalisation d'évaluations à mi-parcours de la politique jeunesse permet d'améliorer la performance des plans d'action, des programmes et des projets, en cours de mise en œuvre, en fournissant des indications utiles à la révision des programmations et des budgets.

- Le recours à des évaluations externes, notamment par des organismes indépendants et privés, garantit *a priori* la fiabilité et la crédibilité des résultats.

Conclusion

L'enquête relative au *projet de développement de l'expertise en matière de politiques publiques jeunesse* dans l'espace francophone, a permis de rendre disponible un état des lieux sur les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques jeunesse dans vingt-neuf (29) États et gouvernements membres et associés de l'OIF.

Cette enquête a mis en exergue une forte institutionnalisation des politiques jeunesse à travers l'existence de structures de gouvernance qui collaborent sur les plans horizontal et vertical avec les autres acteurs de la jeunesse (départements ministériels, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile, associations de jeunesse, etc.), dans un souci de synergie et de cohérence des interventions visant les mêmes cibles. Cette collaboration permet aussi d'assurer la décentralisation et la déconcentration des interventions, même lorsque la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse ne dispose pas de démembrements au niveau local.

Malgré cette forte coopération intersectorielle et multilatérale avec les acteurs concernés par la thématique jeunesse, l'enquête révèle une faiblesse de coordination et du *leadership* des structures de gouvernance en charge de la jeunesse.

Elle nous enseigne également que la production de cadres d'orientation, que sont les documents de politique nationale jeunesse, tout comme l'implication des jeunes conformément aux cadres mondiaux³⁶ sont désormais des pratiques systématisées.

De plus, cette étude met l'accent sur les défis majeurs qui persistent, notamment celui de la définition de l'âge de la jeunesse (disparité de l'âge d'entrée et de sortie de la jeunesse). Ces disparités traduisent la non-application des textes internationaux adoptés par les États et gouvernements, tels que la stratégie jeunesse de la Francophonie, qui définit la tranche d'âge de la jeunesse à 15-35 ans.

Par ailleurs, l'enquête met en lumière les écarts de capacités des acteurs gouvernementaux de la jeunesse impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques jeunesse. Elle aboutit à l'identification de domaines de formation à privilégier (planification stratégique, développement et gestion de partenariats ; coordination et collaboration ; réalisation de plaidoyers et suivi-évaluation).

Bien que les États et gouvernements allouent des fonds aux structures de gouvernance sur les questions de jeunesse, ils demeurent insuffisants pour mener à bien les projets et programmes jeunesse.

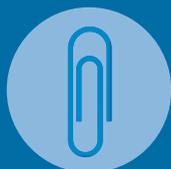
Au niveau du suivi, il ressort de cela que peu d'États et gouvernements parviennent à collecter des données par tranche d'âge et différenciées par sexe. Cette absence de données relatives à la jeunesse entrave les efforts déployés par les structures en charge de mener des analyses et de mettre en place des mécanismes de suivi et de régulation. Cela entraîne des difficultés pour le processus de gouvernance et de pilotage des politiques jeunesse. En outre, bien que l'obligation de redevabilité soit, dans la plupart des cas, prise en considération, tous les États et gouvernements enquêtés ne disposent pas de mécanismes et de cadres de suivi officiels, ou *au minimum* formalisés, permettant la mesure des progrès vers la réalisation des objectifs de la politique ou de la stratégie jeunesse.

Rappelons que cette enquête a mis en exergue un défi majeur étant : l'absence de données différenciées et ventilées par sexe et par tranche d'âge.

Enfin, l'évaluation des politiques publiques jeunesse constitue une pratique peu systématisée, ce qui dénote que la culture des résultats est à renforcer dans plusieurs États et gouvernements membres et associés.

36. La stratégie jeunesse de la Francophonie, le plan d'action mondial en faveur de la Jeunesse ou encore la Charte africaine de la jeunesse.

Annexes



Annexe 1

Dénomination des structures de gouvernance en charge des questions de jeunesse des vingt-neuf (29) États et gouvernements³⁷

Principauté d'Andorre	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
Arménie	Ministère du Sport et de la Jeunesse
Bénin	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports
Burkina Faso	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles
Cambodge	Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Comores	Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de l'Art, de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle
Côte d'Ivoire	Ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service civique
Djibouti	Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports
France	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Gabon	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse chargé de la formation professionnelle
Guinée	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes
Laos	Secrétariat d'État de l'Union de la jeunesse révolutionnaire laotienne
Madagascar	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle
Mali	Ministère de la Jeunesse et de la Construction citoyenne
Maurice	Ministère de la Jeunesse et des Sports
Mauritanie	Ministère de la Jeunesse et des Sports
Moldavie	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche
Niger	Ministère de la Jeunesse et des Sports
France–Nouvelle-Calédonie	Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Qatar	Ministère des Sports
Canada-Québec	Secrétariat à la Jeunesse
République Démocratique du Congo	Ministère de la Jeunesse et Initiation à la nouvelle citoyenneté
Sénégal	Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la Promotion du volontariat
Seychelles	Ministère des Affaires intérieures, du Gouvernement local, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
Suisse	Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Togo	Ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes
Tunisie	Ministère des Affaires de la jeunesse et des Sports
Vietnam	Département de la jeunesse du ministère de l'Intérieur
Fédération Wallonie-Bruxelles	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de la culture, Service de la jeunesse

37. La dénomination de la structure indiquée dans ce tableau est celle qui était en vigueur au moment de l'enquête.

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête « Renforcement de l'expertise des États et gouvernements membres et associés de la Francophonie en matière de politique publique jeunesse » sur la base des renseignements fournis par les répondants au questionnaire.

Annexe 2

Nature et année de lancement de la politique jeunesse³⁸

États et gouvernements membres de l'OIF	Nature du document	Année
Djibouti	Cadre d'action stratégique multipartite	2011
Gabon	Cadre d'action stratégique multipartite	2012
France–Nouvelle-Calédonie	Cadre d'action stratégique multipartite	2019
Tunisie	Cadre d'action stratégique multipartite	Donnée manquante
Principauté d'Andorre	Cadre d'action stratégique multipartite	2007
Fédération Wallonie-Bruxelles	Décret national	2009
Vietnam	Loi/Législation	2005
Arménie	Politique gouvernementale	2014
Bénin	Politique gouvernementale	2015
Burkina Faso	Politique gouvernementale	2015
Cambodge	Politique gouvernementale	2011
Comores	Politique gouvernementale	2017
Côte d'Ivoire	Politique gouvernementale	2016
France	Politique gouvernementale	2013
Guinée	Politique gouvernementale	2010
Madagascar	Politique gouvernementale	2016
Mali	Politique gouvernementale	Donnée manquante
Maurice	Politique gouvernementale	2016
Mauritanie	Politique gouvernementale	2015
Moldavie	Politique gouvernementale	2014
Niger	Politique gouvernementale	2011
Qatar	Politique gouvernementale	Donnée manquante
Canada-Québec	Politique gouvernementale	2001
République Démocratique du Congo	Politique gouvernementale	2009
Sénégal	Politique gouvernementale	2004
Togo	Politique gouvernementale	2007
Seychelles	Politique gouvernementale	2013
Laos	Pas de politique nationale	Donnée manquante
Suisse	Intégrée dans les constitutions cantonales	Donnée manquante

38. Au moment de l'enquête, la plus récente politique jeunesse du Québec datait de 2016. Il s'agissait de la deuxième mouture de la Politique jeunesse, qui faisait suite à la première qui a couvert la période de 2001 à 2015. Avec la *Politique québécoise de la jeunesse 2030*, le Gouvernement du Québec s'inscrit dans les priorités du Programme d'action mondial pour la jeunesse, lancé par l'Organisation des Nations Unies en 1995, et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022. Source : <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/politique/mise-en-oeuvre.asp>

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête « Renforcement de l'expertise des États et gouvernements membres et associés de la Francophonie en matière de politique publique jeunesse » sur la base des renseignements fournis par les répondants au questionnaire.

Saviez-vous que la Francophonie est présente sur les 5 continents ?



Le français est la **5^e langue** la plus parlée après le chinois, l'anglais, l'espagnol et l'arabe.

CARTE D'IDENTITÉ

Nom de famille : Organisation internationale de la Francophonie (francophonie.org)
 Adresse : 39-41 Avenue Rouquet, 75007 Paris, (France)
 Né le : 20 mars 1970 à Niamey (Niger)
 Vies : Français, Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Habib Bourguiba (Tunisie), Norodom Sihanouk (Cambodge)
 La Francophonie a fêté ses 50 ans le 20 mars 2020

Facebook: @OIFrancophonie
 Instagram: @OIFrancophonie
 Twitter: @OIFrancophonie
 www.francophonie.org

Bâtir un espace de solidarité fondé sur les principes d'**humanisme**, de **démocratie** et de **respect de la diversité** des cultures et des langues, tel est le but poursuivi par la Francophonie.

Ensemble unique, riche de sa diversité culturelle, **son organisation politique** est l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Elle met en œuvre une **coopération** politique, éducative, économique et culturelle entre ses États et gouvernements membres, **au service et au cœur des populations.**

Son action **se conjugue** avec celle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie, TVSMonde, l'Association internationale des maires francophones et l'Université Senghor à Alexandrie.

300 millions de francophones dans le monde

88 États et gouvernements en **2020**

Le français est la seule langue, avec l'anglais, à être parlée sur 5 continents

- 4^e langue sur **Internet**
- 2^e langue étrangère la plus **apprise**
- 2^e langue des **organisations internationales**
- 3^e langue des **affaires**

(Source : Rapport de l'Observatoire de la langue française)

54 États et gouvernements membres de plein droit
7 États et gouvernements membres associés
27 États et gouvernements observateurs

54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE : Albanie Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada–Nouveau-Brunswick • Canada–Québec République centrafricaine • Comores • Congo • République démocratique du Congo Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

7 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS ASSOCIÉS : Chypre • Émirats arabes unis France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

27 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS OBSERVATEURS : Argentine • Autriche Bosnie-Herzégovine • Canada–Ontario • Costa Rica • République de Corée • Croatie République dominicaine • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay





Informations légales

RÉALISATION DU RAPPORT SYNTHÈSE

Unité jeunesse, sport et citoyenneté
 Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
 19-21, avenue Bosquet
 75007 Paris
 Téléphone (33) 1 44 37 33 25
 Télécopie (33) 1 45 79 14 98
www.francophonie.org

Tous droits réservés

MISE EN PAGE ET TRAITEMENT DU TEXTE

Julie Gantois, graphiste

TIRAGE ET IMPRESSION DU RAPPORT

Société STIPA, France

Coordination, analyse des données et rédaction du rapport

Youssef ARRIF, Chef d'unité a.i. ; **Éric-Normand THIBEAULT**, Ph.D., chargé de mission « Politiques publiques de jeunesse » au sein de l'Unité jeunesse, sport et citoyenneté à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La finalisation du rapport a été rendue possible grâce au professionnalisme continu de l'ensemble des collègues dans leur fonction respective que nous remercions pour leur engagement.

De 2017 à 2019, les collaboratrices et collaborateurs suivants en poste à la direction « Éducation et Jeunesse » ont participé à la préparation de l'enquête : **Gisèle MENYE-LANGUE**, ex-spécialiste de programme qui fut responsable de l'analyse des données statistiques et de la production des contenus ; **Abdoul Echraf OUEDRAOGO**, ex-spécialiste de programme en charge de la conception, de la diffusion des questionnaires et de l'élaboration des documents méthodologiques ; **Aïssata Assane IGODOE**, consultante en charge de l'analyse des données statistiques ; **Mélanie LÉGER SAINT-CYR**, consultante ; **Ma-Umba MABIALA**, ex-directeur de l'Éducation et de la Jeunesse, qui supervisa l'équipe de l'enquête lors de la première phase ainsi qu'à **Le Ngoc DIEM**, attachée de programme au Bureau régional de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique (pour la traduction en langue vietnamienne et le suivi de l'enquête auprès des autorités).

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00



www.francophonie.org
@OIFrancophonie